

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2025/2026

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : 1 2 3 **extraordinaire**

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **26/03/2026**

ECOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **1h15**

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme BRIENS, enseignante
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme LOISEAU, enseignante
- Mme PUAUD, enseignante
- M. MÉTAIS, maire
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme LIGONNIERE, ATSEM
- Mme AITSIALI, représentante des parents d'élève
- Mme BOEUVE, représentante des parents d'élève
- Mme BOUTY, représentante des parents d'élève
- Mme COUTURIER, représentante des parents d'élève
- Mme THIRY, représentante des parents d'élève
- Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme MOUTON, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme BLANCHET, représentante des parents d'élève
- Mme BOURGOIN, représentante des parents d'élève
- Mme CASSERON, représentante des parents d'élève
- Mme GENEIX, représentante des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED
- Mme LAMBERT, psychologue scolaire du RASED
- Mme BABIN, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme GAMARD, représentante des parents d'élève
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED
- Mme GABORIT, enseignante
- M. LE MENAGER, enseignant

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h15

Fin de la séance : 19h30

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école (effectifs) ;
- Point sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- Point sur le futur groupe scolaire élémentaire : mutualisation des locaux.

Relevé de conclusions

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 10 février 2026.

-Présentation générale de l'école (effectifs) :

Mme Gimenez fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 12 TPS : Mme Ingrid Aubry Deshayes, assistée de Mme Manon Ligonnière, dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 18 PS : Mme Nadège Gauter, en remplacement de Mme Armelle Babin, assistée de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 13 MS/GS (8+5) : Mme Pascaline Gimenez et Mme Camille Loiseau, assistées de Mme Aurélie Gosselin, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mme Theze, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 14 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 11 CP/CE1 (6+5) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 13 CE1 : Mme Delphine Puaud et Mme Camille Loiseau, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 13 CE2 : Mme Nathalie Biscout ;
 - i. 15 CM1 : Mme Gladys Chadet ;
 - j. 14 CM1/CM2 (6+8) : Mme Laëtitia Mouton ;
 - k. 16 CM2 : Mme Caroline Briens.
 - Ceci représente un total de 153 élèves, soit 19 de moins que l'an passé à la même époque (57 élèves en Maternelle + 96 en élémentaire).
 - Pour l'année prochaine, Mme Gimenez indique que, si la réunion du CSA-SD fixant les ouvertures et fermetures de classe ne se réunira que le lundi 30 mars, il n'y a aucun doute sur le fait qu'une mesure de fermeture de classe sera prononcée, au vu de nos prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026. L'école fermerait donc une classe, très probablement en élémentaire, à la rentrée prochaine.
 - Les prévisions pour la rentrée prochaine sont les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - a. En élémentaire : 19 CP, 20 CE1, 18 CE2, 13 CM1 et 21 CM2, soit un total de 91 élèves, soit 5 de moins que cette année ;
 - b. En maternelle, les projections sont plus compliquées, les futurs élèves de TPS n'étant pas encore inscrits pour la rentrée prochaine.
- Nous avons fait une projection pour 8 TPS, en lien avec les informations communiquées par la commune. Ensuite, les effectifs étant comptabilisés séparément, nous avons estimé les prévisions suivantes à 20 PS (12 actuels + 8 liés aux éléments communiqués par la municipalité), 18 MS et 8 GS pour un total de 54 élèves, soit 3 de moins qu'actuellement.
- La prévision d'effectifs de 145 élèves peut justifier une fermeture de classe à la rentrée prochaine, ce qui est toujours une mauvaise nouvelle quant aux conditions d'apprentissage des élèves. En effet, outre un nombre plus élevé d'élèves par classe, une fermeture entraînera vraisemblablement une multiplication des classes à double niveau.
 - M. Joly informera officiellement l'ensemble des membres de la communauté éducative dès que la décision sera officielle.

- Point sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans :

- Mme Briens propose à la municipalité de faire part de ses intentions quant au maintien du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans, Mme Dormoy ayant indiqué lors du conseil d'école du 15 novembre 2025 que rien n'était décidé et que le conseil municipal statuerait lors de sa réunion du mois de décembre.
- M. Métais annonce qu'il sera reconduit pour un an supplémentaire et qu'il a la volonté de l'arrêter pour la rentrée 2027. Le Conseil Municipal restitue l'an prochain.
- M. Joly demande quels sont les arguments justifiant cette position. M. le maire avance l'intérêt pour les enfants et les familles ainsi qu'une question de finances. Il développe en évoquant les difficultés des assistantes maternelles sur les modalités de garde.
- Mme Aitsiali demande s'il est possible de prévenir les assistantes maternelles.
- Mme Thiry demande depuis quand le dispositif existe et demande s'il y a eu une évaluation du dispositif.
- M. Joly précise que le dispositif a 8 ans et qu'il est une chance pour les élèves de la commune, une scolarisation précoce étant bénéfique au parcours scolaire des élèves, notamment pour les enfants issus des classes défavorisées.
- Par ailleurs, M. Métais précise qu'il va être livré un bâtiment de 7 classes. Il souhaite que toutes les classes soient occupées. Il dit réfléchir à la création d'un pôle scolaire le plus rapidement possible (réflexion souhaitée dès 2027).
- En lien avec le contexte de fermeture, M. Joly rappelle la problématique plus globale de la baisse des effectifs sur le département. Il va y avoir des réflexions qui doivent concourir à des choix stratégiques afin de garantir un accès au service public d'éducation à la population.
- M. Métais table sur l'attractivité de la commune, un projet d'une centaine de logements dans les années à venir est lancé mais il faudra du temps pour que les effectifs repartent à la hausse.
- M. Métais veut défendre un « Pacte fiscal » pour partager les richesses entre communes et financer des projets structurants.
- Mme Thiry demande à la municipalité si elle connaît l'état des écoles aux alentours. D'après M. le maire, la situation des écoles du secteur est équivalente.
- M. Joly rappelle la spécificité du territoire vendéen avec le partage du public et privé ce qui multiplie les petites structures et les dotations (financières et en termes de personnels).
- M. le maire tient à préciser que l'État finance le nouveau bâtiment scolaire à hauteur d'un million d'euros.

- Pour en revenir à l'avenir du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans, Mme Briens développe les conséquences d'une telle fermeture : fermer le dispositif équivaldrait à fermer une classe ou « délabelliser » le dispositif sans fermer. Cette décision aurait également un impact sur la répartition même si les TPS seront toujours accueillis car l'école est en Éducation Prioritaire dans une commune de moins de 2000 habitants. Par contre, ils ne le seraient plus dans une classe spécifique. Les conditions d'accueil et d'apprentissage ne seraient donc plus les mêmes, notamment pour les élèves de TPS et PS.

- Par ailleurs, l'école maternelle française est un modèle pour de nombreux pays. Adaptée aux premiers temps de l'enfance, elle prépare aux étapes scolaires qui suivront. L'entrée à l'école maternelle est particulièrement bénéfique pour les enfants qui sont éloignés de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, notamment lorsqu'elle est préparée et soutenue par un passage par une très petite section. Ces éléments d'analyse sont issus des recherches menées par l'Éducation Nationale et démontrent, de fait, l'utilité d'une scolarisation dès 2 ans, en particulier pour les enfants issus de milieux moins favorisés.

- M. Joly ajoute que l'analyse des résultats des élèves passés par le dispositif démontre une meilleure réussite pour celles et ceux qui y ont été scolarisés.

- M. Métais rebondit sur la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) : La mairie est propriétaire du bâtiment, il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la commune.

- Il continue en annonçant qu'il voudrait des moyens financiers par la CAF ou d'autres organismes de l'État pour des moyens humains.

- Il reconnaît l'intérêt social du dispositif pour les enfants. Il indique : « une MAM au pied de l'école et le problème des Ass Mat est résolu. »

- Avant de prendre la décision, M. le Maire voudrait rencontrer la CAF et le Sous-Préfet pour demander des moyens financiers supplémentaires pour financer le dispositif. Il demande à M. Joly un écrit avec l'ensemble des arguments énoncés ce jour en faveur du maintien du dispositif et il s'engage à entamer cette réflexion. M. Joly lui fournira cet écrit dès que possible.

- Par ailleurs, l'équipe enseignante se questionne sur le renouvellement de contrat de l'ATSEM du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans, pour l'année prochaine à minima. Elle a en effet été recrutée en CDD pour un an, pour le moment. Le contrat sera renouvelé pour un an.

- Mme Thiry rappelle l'importance de recherche de solutions pour l'intérêt des élèves et l'impact que la fermeture aurait sur les élèves de TPS et PS.

- M. Le Maire annonce que les RPE seront mis en copie des courriers et démarches.

-Point sur l'avancée du projet d'école et ses déclinaisons pour cette année :

- Lors des travaux préparatoires au projet de restructuration de l'école élémentaire, l'équipe enseignante avait été associée à un projet de mutualisation des locaux avec l'accueil de loisirs intercommunal. Il avait été convenu alors de mutualiser tous les espaces de la future école, hormis les salles de classe, pour des raisons évidentes.

- Pour mémoire, deux raisons justifiaient la refonte de l'école :

- => La vétusté des locaux ;

- => Une mutualisation des locaux entre école et centre de loisirs, compliquant les conditions de travail des uns et des autres.

- M. Joly demande aux élus quelles sont leurs intentions, ces dernières ayant semble-t-il évolué.

- M. Métais rappelle que seront mutualisés avec le centre de loisirs la cour, les préaux, les toilettes, le bureau direction et « peut-être » une classe, surtout pendant l'été dans le cadre d'une utilisation qui justifie un financement de la CAF. L'idée n'est pas de nous « bousculer » tous les mercredis. C'est le « minimum » qui sera mis en place.

- M. Joly rappelle l'importance d'avoir une salle de classe, un espace supplémentaire, notamment pour les élèves à besoins particuliers. M. le Maire annonce que la salle de classe qui n'est pas occupée ne restera pas « vide » ou utilisée pour « un élève ». M. le Maire demande une concertation pour réfléchir à l'utilisation des futurs et anciens locaux et pourquoi pas, faire descendre les élèves de l'école maternelle dans l'ancienne mairie. Il veut nous associer à cela et annonce être à l'écoute de nos besoins. Il précise : « si vous ne voulez pas descendre les maternelles, on ne les descend pas ». M. Joly indique qu'il faut se poser et réfléchir car cela remet en question des pratiques pédagogiques. La demande de M. le Maire est d'optimiser l'utilisation des locaux.

- M. Joly rappelle les spécificités du bâtiment maternelle avec toutes ses difficultés.

- Par ailleurs, M. Métais indique que du matériel informatique et un VPI (Vidéo-Projecteur Interactif) seront présents dans chaque nouvelle classe.

- M. Joly demande si pour le bureau de direction les meubles peuvent être fermés à clé pour une question de confidentialité.

- M. Joly termine en disant que, comme l'utilisation des locaux scolaires hors temps de classe doit être précédée d'une consultation du conseil d'école pour avis, et se réaliser dans le cadre d'une convention entre collectivité territoriale, représentant de l'école et représentant de la structure (accueil de loisirs ou autre) qui utilisera les locaux afin de définir les modalités d'utilisation et de responsabilité. Par ailleurs, « ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations, l'aménagement des locaux et le fonctionnement normal du service. » (article L212-15 du code de l'Éducation). La municipalité est d'accord sur ce dernier point.

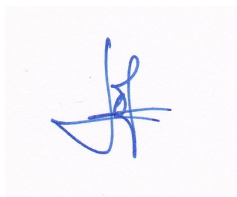
- Pour terminer, M. Métais propose une rencontre à notre initiative entre enseignants et élus de la commission enfance-jeunesse pour que les relations soient fluides et sereines. Il propose qu'on se rapproche de Mme Dormoy pour proposer une date.

Points posant problème à l'issue du conseil d'école

-Inquiétudes sur le partage des locaux entre temps scolaires et extra-scolaires (vacances).

-Inquiétudes de l'équipe enseignante quant à l'avenir du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned on a light-colored rectangular background.